

**VILLE DE VARENNES
SÉANCE ORDINAIRE**

**3 JUILLET 2024
20 H**

Séance ordinaire du conseil de la Ville de Varennes, tenue le mercredi 3 juillet 2024, à 20 h, à la Maison Saint-Louis située au 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Guillaume Fortier, Marc-André Savaria, Carine Durocher, Benoit Duval, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Absence motivée : Madame la conseillère Geneviève Labrecque

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*
Mme Mylène Rioux, *directrice adjointe des Services juridiques et greffière*

Le maire Martin Damphousse confirme l'ajout du sujet ci-après à l'ordre du jour :

31. Avis de motion – Règlement 798-1 modifiant le règlement 798 visant le déneigement des aires de stationnement privées par des entrepreneurs sur le territoire de la Ville de Varennes afin de préciser la méthode de déneigement

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES
(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Demande d'information quant à l'inspection de certaines résidences de la rue de la Sarcelle;
- Demande de précision concernant l'emplacement des lots visés aux points 22 et 23 de l'ordre du jour;
- Demande d'obtenir la liste des terrains vendus sur le territoire à 1 000 \$;
- Demande de clarification quant au projet de piste cyclable sur la rue Quévillon;
- Demande de précision quant à la mainlevée partielle accordée sur une partie du lot 6 224 244;
- Demande de modification du projet de piste cyclable sur la rue Quévillon afin d'apporter des améliorations quant à la sécurité des cyclistes;
- Demande de clarification concernant l'ajout d'un logement par le biais P.P.C.M.O.I. n° 2024-046.

Fin de la première période de questions.

DÉPÔTS

Dépôts – Mouvement de personnel

La greffière prend acte des dépôts suivants :

- *Rapport de mouvement de personnel – Embauches du personnel* numéro MP-2024-07 préparé par le Service des ressources humaines en date du 25 juin 2024;
- *Tableau des changements apportés aux conditions de travail du personnel cadre* préparé par le Service des ressources humaines en date du 20 juin 2024.

PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS

2024-182 **Approbation du procès-verbal **Séance ordinaire 3 juin 2024****

IL est proposé par madame la conseillère Carine Durocher
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 juin 2024, tel que présenté par la directrice adjointe des Services juridiques et greffière.

ADOPTÉE.

2024-183 **Approbation du procès-verbal **Séance extraordinaire du 17 juin 2024****

IL est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 17 juin 2024, tel que présenté par la directrice adjointe des Services juridiques et greffière.

ADOPTÉE.

2024-184 **Approbation des comptes – Juin 2024**

IL est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER la liste des comptes à payer, soit 4 747 878,68 \$ au fonds d'administration, 4 478 371, 10 \$ au fonds des dépenses en immobilisation, pour un total de 9 226 249, 78 \$, préparée et déposée par la directrice du Service des finances et trésorière pour le mois de juin 2024.

Certificat de la trésorière numéro 3951

ADOPTÉE.

2024-185 **Demande d'autorisation de transferts budgétaires pour 2024**

CONSIDÉRANT que certains ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires en cours d'année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER des transferts budgétaires pour l'année 2024 de 92 225 \$ au fonds d'administration et de 1 364 626 \$ en projets d'investissement,

conformément aux documents déposés par la directrice du Service des finances et trésorière en date du 25 juin 2024 et joints à la présente.

ADOPTÉE.

RÈGLEMENTS

A-2024-20 **Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement – Règlement 661-7 modifiant le règlement 661 concernant la sécurité, la paix et l’ordre afin de prévoir une interdiction d’attroupement sur la voie publique**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Brigitte Collin

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera proposé l'adoption du règlement 661-7 relatif à la modification du règlement 661 concernant la sécurité, la paix et l'ordre afin de prévoir une interdiction d'attroupement sur la voie publique.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

A-2024-21 **Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement – Règlement 990 sur l'imposition d'une taxe visant les appareils de chauffage fonctionnant au mazout**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Benoit Duval

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera proposé l'adoption du règlement 990 sur l'imposition d'une taxe visant les appareils de chauffage fonctionnant au mazout.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

2024-186 **Adoption – Règlement 989 relatif à la conversion des luminaires décoratifs de rue et de terrains sportifs à la technologie DEL et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 3 500 000 \$ pour en acquitter le coût**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 3 juin 2024;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du règlement dans les délais requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le règlement 989 relatif à la conversion des luminaires décoratifs de rue et de terrains sportifs à la technologie DEL et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 3 500 000 \$ pour en acquitter le coût.

ADOPTÉE.

2024-187

Adoption premier projet – P.P.C.M.O.I. n° 2024-046
Permettre l'ajout d'un logement et la modification d'une aire de stationnement située en cour avant
2667-2669, rue Riendeau

CONSIDÉRANT la demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation de l'immeuble (P.P.C.M.O.I.) présentée par le requérant afin de permettre l'ajout d'un logement malgré la largeur d'un terrain inférieure à 18 mètres et la modification d'une aire de stationnement située en cour avant;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2024-041 du 5 juin 2024, le comité consultatif d'urbanisme recommande d'autoriser ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Guillaume Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.P.C.M.O.I. n° 2024-046 afin de permettre l'ajout d'un logement malgré la largeur d'un terrain inférieure à 18 mètres et la modification d'une aire de stationnement située en cour avant au 2667-2669, rue Riendeau, dans la zone H-465, le tout selon les plans concepts déposés le 12 mai 2024 par le requérant, version 1, et ainsi régulariser les non-conformités suivantes au règlement de zonage 707 :

- le terrain a une largeur de 14,6 mètres, alors qu'en vertu de la grille des usages et normes applicable à la zone H-465, le terrain devrait avoir une largeur minimale de 18 mètres pour accueillir un bâtiment trifamilial;
- l'aire de stationnement occupe plus de 50 % de l'aire de la cour avant;
- l'aire de manœuvre des cases empiétera dans la rue;
- une case de stationnement sera située à moins de 1 mètre de la façade principale du bâtiment;
- les cases de stationnement desservant un bâtiment trifamilial sont situées en cour avant.

ADOPTÉE.

2024-188

Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2024-020
Permettre la modification du bâtiment principal
50, rue de la Gabelle
Place de la Gabelle

CONSIDÉRANT la demande reçue afin de permettre la modification du bâtiment principal situé au 50, rue de la Gabelle comme suit :

- en ajoutant une porte sur la façade principale;
- en obstruant certaines ouvertures sur la façade arrière;
- en ajoutant deux portes sur la façade arrière.

CONSIDÉRANT la résolution CCU-2024-045 du comité consultatif d'urbanisme datée du 5 juin 2024 recommandant au conseil d'autoriser la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. n° 2024-020 afin de permettre la modification du bâtiment principal situé au 50, rue de la Gabelle dans la zone C-527, le tout selon les plans concepts déposés par le requérant en date du 16 mai 2024, version 6, comme suit :

- en ajoutant une porte sur la façade principale;
- en obstruant certaines ouvertures sur la façade arrière;
- en ajoutant deux portes sur la façade arrière.

ADOPTÉE.

2024-189 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2024-029
Permettre la modification d'un bâtiment principal et l'ajout de plantation en cour avant
985, boulevard Lionel-Boulet
Vitrerie JustAlex

CONSIDÉRANT la demande reçue afin de permettre la modification du bâtiment principal situé au 985, boulevard Lionel-Boulet en changeant le revêtement extérieur et en ajoutant de la plantation en cour avant;

CONSIDÉRANT la résolution CCU-2024-048 du comité consultatif d'urbanisme datée du 5 juin 2024 recommandant au conseil d'autoriser la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. n° 2024-029 afin de permettre la modification du bâtiment principal situé au 985, boulevard Lionel-Boulet dans la zone I-208, le tout selon les plans concepts déposés par le requérant en date du 16 mai 2024, version 2, en changeant le revêtement extérieur et en ajoutant de la plantation en cour avant.

ADOPTÉE.

2024-190 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2024-032
Permettre la modification d'un bâtiment principal
2080, route Marie-Victorin
Pharmacie Jean-Coutu

CONSIDÉRANT la demande reçue afin de permettre la modification du bâtiment principal situé au 2080, route Marie-Victorin en ajoutant deux portes sur la façade principale ainsi qu'en installant une génératrice et des bonbonnes de gaz en cour arrière;

CONSIDÉRANT la résolution CCU-2024-046 du comité consultatif d'urbanisme datée du 5 juin 2024 recommandant au conseil d'autoriser la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Guillaume Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. n° 2024-032 afin de permettre la modification du bâtiment principal situé au 2080, route Marie-Victorin dans la zone C-602, en ajoutant deux portes sur la façade principale ainsi qu'en installant une génératrice et des bonbonnes de gaz en cour arrière, le tout selon les plans concepts déposés par le requérant en date du 4 juin 2024, version 3.

ADOPTÉE.

2024-191

Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2024-043
Permettre la modification du revêtement de la toiture du bâtiment principal
7, rue Sainte-Marie

CONSIDÉRANT la demande reçue afin de permettre la modification du revêtement de la toiture du bâtiment principal situé au 7, rue Sainte-Marie en remplaçant le revêtement du bardeau d'asphalte de couleur verte par un bardeau de couleur noire/grise;

CONSIDÉRANT la résolution CCU-2024-043 du comité consultatif d'urbanisme datée du 5 juin 2024 recommandant au conseil d'autoriser la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. n° 2024-043 afin de permettre la modification du revêtement de la toiture du bâtiment principal situé au 7, rue Sainte-Marie dans la zone H-633 en remplaçant le revêtement du bardeau d'asphalte de couleur verte par un bardeau de couleur noire/grise, le tout tel que déposé par le requérant en date du 24 mai 2024.

ADOPTÉE.

2024-192

Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2024-044
Permettre la modification du revêtement de la toiture du bâtiment principal
11, rue Sainte-Marie

CONSIDÉRANT la demande reçue afin de permettre la modification du revêtement de la toiture du bâtiment principal situé au 11, rue Sainte-Marie en remplaçant le revêtement du bardeau d'asphalte de couleur verte par un bardeau de couleur noire/grise;

CONSIDÉRANT la résolution CCU-2024-044 du comité consultatif d'urbanisme datée du 5 juin 2024 recommandant au conseil d'autoriser la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. n° 2024-044 afin de permettre la modification du revêtement de la toiture du bâtiment principal situé au 11, rue Sainte-Marie dans la zone H-633 en remplaçant le revêtement du bardeau d'asphalte de couleur verte par un bardeau de couleur noire/grise, le

tout tel que déposé par le requérant en date du 24 mai 2024.

ADOPTÉE.

2024-193 **Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2024-045**
Régulariser la modification d'une enseigne
214A, rue Quévillon
Denturologiste Rive-Sud

CONSIDÉRANT la demande reçue afin de régulariser la modification d'une enseigne située au 214A, rue Quévillon;

CONSIDÉRANT la résolution CCU-2024-047 du comité consultatif d'urbanisme datée du 5 juin 2024 recommandant au conseil de refuser la demande, en s'appuyant sur l'objectif 1 de l'article 47 du *règlement 848 sur les P.I.I.A.*;

CONSIDÉRANT cependant l'intégration à la structure existante de l'enseigne;

CONSIDÉRANT l'intégration à la composition architecturale du bâtiment;

CONSIDÉRANT l'intégration (gabarit, matériaux, positionnement) par rapport aux autres enseignes installées sur le bâtiment;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. n° 2024-045 afin de régulariser la modification d'une enseigne située au 214A, rue Quévillon dans la zone C-444, le tout selon les plans concepts déposés par le requérant en date du 24 mai 2024, version 1.

ADOPTÉE.

2024-194 **Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2024-055**
Permettre la modification d'un bâtiment principal
28, rue Sainte-Anne

CONSIDÉRANT la demande reçue afin de permettre la modification du bâtiment principal situé au 28, rue Sainte-Anne comme suit :

- en remplaçant le revêtement extérieur;
- en peignant le crépis de fondation;
- en remplaçant toutes les portes et fenêtres;
- en remplaçant le balcon aux mêmes dimensions;
- en construisant un nouveau balcon à deux niveaux à l'arrière.

CONSIDÉRANT la résolution CCU-2024-050 du comité consultatif d'urbanisme datée du 5 juin 2024 recommandant au conseil d'autoriser la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher

APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. n° 2024-055 afin de permettre la modification d'un bâtiment principal situé au 28, rue Sainte-Anne dans la zone H-630, le tout selon les plans concepts déposés par le requérant en date du 5 juin 2024, version 3, comme suit :

- en remplaçant le revêtement extérieur;
- en peignant le crépis de fondation;
- en remplaçant toutes les portes et fenêtres;
- en remplaçant le balcon aux mêmes dimensions;
- en construisant un nouveau balcon à deux niveaux à l'arrière.

ADOPTÉE.

Monsieur le maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au conseil concernant la demande de dérogation mineure ci-après;

- *Un citoyen s'interroge sur le positionnement du garage.*

**2024-195 Demande de dérogation mineure n° 2024-042
Permettre la construction d'un bâtiment principal
1792, route Marie-Victorin**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure reçue afin de permettre la construction d'un bâtiment principal dont la largeur du garage intégré excède la largeur occupée à des fins d'habitation de la propriété située au 1792, route Marie-Victorin;

CONSIDÉRANT la résolution CCU-2024-049 du comité consultatif d'urbanisme datée du 5 juin 2024 recommandant au conseil d'autoriser la demande;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville en date du 14 juin 2024 invitant toute personne intéressée à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de dérogation mineure n° 2024-042 afin de permettre la construction d'un bâtiment principal dont la largeur du garage intégré excède la largeur occupée à des fins d'habitation pour la propriété située au 1792, route Marie-Victorin dans la zone H-403, le tout, selon le plan de concept déposé le 15 mai 2024 par le requérant, version 2.

ADOPTÉE.

MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS

2024-196 Octroi de contrat – Corrections de pavage

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public SGN-2024-0301 pour les corrections de pavage, publié sur SÉAO le 30 avril 2024;

CONSIDÉRANT la réception de six (6) soumissions aux montants suivants, incluant les taxes :

- Eurovia Québec Construction inc.	720 083,32 \$
- Pavage Axion inc.	727 053,12 \$
- Excavation Jonda inc.	739 883,10 \$
- Les Entreprises Michaudville inc.	792 000,00 \$
- Roxboro Excavation inc.	878 000,00 \$
- Pavages Métropolitain inc.	898 082,59 \$

CONSIDÉRANT que la plus basse soumission est conforme;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur adjoint du Service du génie en date du 31 mai 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER un contrat de 720 083,32 \$ incluant les taxes au plus bas soumissionnaire conforme, soit Eurovia Québec Construction inc. pour les corrections de pavage, conformément à sa soumission datée du 21 mai 2024;

D'AFFECTER 521 509,97 \$ de cette dépense au fonds d'administration;

D'AFFECTER 133 690,54 \$ de cette dépense au fonds de carrières et sablières;

D'AFFECTER 64 882,81 \$ de cette dépense à la réserve d'eau potable.

Certificat de la trésorière numéro 3948 A,B et C

ADOPTÉE.

2024-197 **Projet 2024 affecté au fonds de parcs et terrains de jeux – Aménagement du sentier – Parc du Souvenir**

CONSIDÉRANT la résolution 2024-112 adoptée lors de la séance ordinaire du 8 avril 2024 autorisant une enveloppe budgétaire maximale de 63 517,56 \$ pour la réalisation de l'aménagement du parc du Souvenir;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la recherche de prix effectuée, le coût des travaux d'aménagement d'un sentier pavé s'avère plus élevé que l'estimation réalisée en période budgétaire;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des arts, culture et bibliothèque en date du 19 juin 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER une enveloppe budgétaire maximale supplémentaire de 40 333,41 \$, taxes incluses, pour la réalisation d'un sentier pavé au parc du Souvenir.

D'AFFECTER cette dépense au fonds de parcs et terrains de jeux.

Certificat de la trésorière numéro 3950

ADOPTÉE.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2024-198 Convention d'aide financière – Programme d'aide financière du fonds de la sécurité routière (PAFFSR) Autorisation de signature

CONSIDÉRANT la résolution 2023-410, adoptée le 6 novembre 2023, autorisant le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU);

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) juge que la demande est plutôt éligible au Programme d'aide financière du fonds de la sécurité routière qui vise à soutenir financièrement un maximum d'initiatives ou de projets de sécurité routière et d'aide aux victimes de la route compte tenu de l'aménagement d'un corridor piétonnier sur la rue Gabrielle-Roy;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de signer la convention d'aide financière avec le MTMD;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la signature de la convention d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière du fonds de la sécurité routière pour l'aménagement d'un corridor piétonnier sur la rue Gabrielle-Roy, avec le ministre des Transports et de la Mobilité durable, par monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et la directrice des Services juridiques et greffe, ou en son absence, la directrice adjointe, pour et au nom de la Ville de Varennes.

ADOPTÉE.

2024-199 Convention collective de travail SFCP, section locale 1965, section bureau Période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028 Autorisation de signature

IL est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER les termes du renouvellement de la convention collective de travail entre la Ville de Varennes et le Syndicat canadien de la Fonction publique, section locale 1965, section bureau pour une période de cinq (5) ans, soit du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028, conformément à l'entente de principe et sous réserve de l'approbation des textes finaux par les parties.

D'AUTORISER la signature de la convention collective de travail avec le Syndicat canadien de la Fonction publique, section locale 1965, section bureau, par monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, monsieur Sébastien Roy, directeur général et la directrice du Service des ressources humaines, pour et au nom de la Ville de Varennes.

ADOPTÉE.

**2024-200 Mainlevée partielle – Partie du lot 6 224 244 – 1645, boulevard
Lionel-Boulet
Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT l'acte de vente intervenu le 6 septembre 2012 entre la Ville de Varennes et Investissements Innoval inc., publié au bureau de la publicité des droits sous le numéro 19 398 971, pour le lot 6 224 244 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères;

CONSIDÉRANT qu'un droit de premier refus sur toute partie non construite ou non utilisée a été prévu à l'intérieur de cet acte pour une durée de 20 ans;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de radier les droits de la Ville, selon les exigences prévues au contrat, sur la portion construite du lot 6 224 244;

CONSIDÉRANT l'acte de vente intervenu le 14 juin 2013 entre Investissements Innoval inc. et G.C.M. Consultants inc., publié au bureau de la publicité des droits sous le numéro 20 032 311 et l'acte de vente intervenu le 31 décembre 2023 entre G.C.M. Consultants inc. et GCM Immoco inc., publié au bureau de la publicité des droits sous le numéro 28 424 355, pour le lot 6 224 244;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Guillaume Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la signature d'une mainlevée partielle pour la partie du lot 6 224 244 construite, au cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, ainsi que tout autre acte donnant effet à la présente, avec la compagnie GCM Immoco inc., par monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant et la directrice des Services juridiques et greffe, ou en son absence, la directrice adjointe, pour et au nom de la Ville de Varennes.

ADOPTÉE.

**2024-201 Acte de précision au droit de préférence et convention – Partie du lot
6 224 191 – Route Marie-Victorin
Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT le droit de préférence et convention intervenu entre la Ville de Varennes et 9383-9694 Québec inc. le 10 septembre 2018 concernant une partie du lot 6 224 191 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères;

CONSIDÉRANT qu'un acte de précision au droit de préférence et convention a été signé le 26 août 2021;

CONSIDÉRANT que le délai de 30 jours de la réception de l'avis de clôture prévu pour procéder à la signature de l'acte de vente doit être prolongé à un minimum de 90 jours afin de permettre à la Ville d'effectuer le lotissement des terrains;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la signature de l'acte de précision au droit de préférence et convention pour la partie du lot 6 224 191 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, ainsi que tout autre acte donnant effet à la présente, avec 9389-9694 Québec inc., par monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant et la directrice des Services juridiques et greffe, ou en son absence, la directrice adjointe, pour et au nom de la Ville de Varennes.

ADOPTÉE.

**2024-202 Addenda 3 à la promesse d'achat-vente – Partie du lot 6 224 191 – Route Marie-Victorin
Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT la promesse d'achat-vente intervenue entre la Ville de Varennes et Éthanol Cellulosique Varennes S.E.C. le 28 mars 2017 concernant une partie du lot 6 224 191 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères;

CONSIDÉRANT que l'addenda 1 à la promesse d'achat-vente a été signé le 19 juin 2017;

CONSIDÉRANT que l'addenda 2 à la promesse d'achat-vente a été signé le 6 octobre 2020 et qu'il a été annulé par la résolution 2021-552 adoptée lors de la séance ordinaire du 6 décembre 2021;

CONSIDÉRANT que le délai pour la période de révision ainsi que celui pour la signature de l'acte de vente doivent être prolongés afin de permettre à la Ville d'effectuer le lotissement du terrain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la signature de l'addenda 3 à la promesse d'achat-vente pour la partie du lot 6 224 191 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, ainsi que tout autre acte donnant effet à la présente, avec Éthanol Cellulosique Varennes S.E.C., par monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant et la directrice des Services juridiques et greffe, ou en son absence, la directrice adjointe, pour et au nom de la Ville de Varennes.

ADOPTÉE.

**2024-203 Entente relative à la démolition d'un bâtiment – Lot 6 146 639 – 2050, boulevard René-Gaultier
Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT que la Ville est propriétaire du lot 6 146 639 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères au terme d'un acte de vente intervenu le 11 juin 2021 entre la Ville de Varennes et 9128-2723 Québec inc. publié au bureau de la publicité des droits sous le numéro 26 396 434;

CONSIDÉRANT l'offre d'achat intervenue entre la Ville et Société en commandite Projet Varennes le 16 août 2022 afin que celui-ci acquiert une partie du lot 6 146 639, soit environ 700,23 mètres carrés, ainsi que la bâtisse érigée sur ledit lot;

CONSIDÉRANT que Société en commandite Projet Varennes désire prendre possession et démolir la bâtisse se trouvant sur le lot avant le lotissement et la signature de l'acte de vente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la signature d'une entente relative à la démolition du bâtiment situé sur le lot 6 146 639 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, ainsi que tout autre acte donnant effet à la présente, avec Société en commandite Projet Varennes, par monsieur le maire Martin Dampousse, ou en son absence, le maire suppléant et la directrice des Services juridiques et greffe, ou en son absence, la directrice adjointe, pour et au nom de la Ville de Varennes.

ADOPTÉE.

2024-204

Approbation de plan concept d'aménagement – Plan directeur du parc de la Commune

CONSIDÉRANT la résolution 2023-149 adoptée le 3 avril 2023, octroyant un contrat pour l'élaboration et le développement d'un plan concept d'aménagement du parc de la Commune à la compagnie BC2 Groupe Conseil inc.;

CONSIDÉRANT le plan concept d'aménagement 1602206 déposé par BC2 Groupe Conseil inc. en avril 2024;

CONSIDÉRANT que le plan concept doit être adopté par les membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER le plan concept d'aménagement 1602206 du parc de la Commune déposé par BC2 Groupe Conseil inc.

ADOPTÉE.

2024-205

Assurances collectives

Mise à jour des taux d'assurances – Partage des primes

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été lancé pour le renouvellement du contrat d'assurances collectives pour la période 2024-2029;

CONSIDÉRANT que le contrat d'assurance collective a été renouvelé le 1^{er} juin 2024 pour une période de 5 ans;

CONSIDÉRANT que le total des primes exigées pour ce renouvellement représente une augmentation pour la majorité des groupes;

CONSIDÉRANT que la Ville a préparé un tableau du partage des primes dans le respect de différents paramètres :

- dispositions de la convention collective;

- dispositions du recueil des conditions de travail des cadres;
- pourcentages historiques convenus entre la Ville et ses employés;

CONSIDÉRANT que ce tableau a été présenté aux représentants syndicaux ainsi qu'aux représentants du personnel cadre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher

APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ENTÉRINER le tableau du partage des primes mensuelles d'assurances collectives pour la période du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2025.

ADOPTÉE.

2024-206

Mandat pour l'application des règlements RM-VAR-204 concernant la circulation, RM-VAR-302 concernant les animaux, 480 concernant le parc canin, 529 concernant les nuisances, 534 concernant la signalisation et 661 concernant la sécurité, paix et ordre

Préposée à la réglementation

IL est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin

APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE MANDATER madame Evanelle Gauthier, à titre de préposée à la réglementation et responsable de l'application des règlements RM-VAR-204 concernant la circulation, RM-VAR-302 concernant les animaux, 480 concernant le parc canin, 529 concernant les nuisances, 534 concernant la signalisation et 661 concernant la sécurité, paix et ordre;

D'AUTORISER madame Evanelle Gauthier à émettre des constats d'infractions en vertu desdits règlements.

ADOPTÉE.

2024-207

Application du Règlement 2024-111 sur les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels de la Communauté métropolitaine de Montréal

Délégation – Service de l'urbanisme et de l'environnement

CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement numéro 2024-111 sur les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels de la Communauté métropolitaine de Montréal (ci-après nommée « CMM ») le 25 avril dernier;

CONSIDÉRANT que ce règlement devrait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2025 suivant l'approbation du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;

CONSIDÉRANT que ce règlement vise à limiter les émissions de gaz à effet de serre d'origine anthropiques attribuables au chauffage des nouveaux bâtiments et prescrit qu'il sera dorénavant interdit d'installer dans un bâtiment un appareil de chauffage d'espace ou d'eau, incluant l'eau des accessoires tels une piscine et un spa, émettant des gaz à effet serre attribuables à la combustion;

CONSIDÉRANT que l'application de ce règlement revient à chacune des municipalités de la CMM et qu'il y a lieu de désigner les responsables de l'application de celui-ci;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE DÉSIGNER les personnes suivantes du Service de l'urbanisme et de l'environnement de la Ville à titre d'officiers responsables de l'application du Règlement numéro 2024-111 sur les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnel de la Communauté métropolitaine de Montréal :

- Monsieur Karl Wayland, chef de division – permis et inspection;
- Madame France Petit, inspectrice municipale;
- Monsieur Hugo Vanier, inspecteur municipal;
- Monsieur Félix Lenoir-Malick, inspecteur municipal;
- Monsieur Charles-Olivier Riendeau, inspecteur municipal.

ADOPTÉE.

2024-208 Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie et Saint-Amable – Approbation du Règlement numéro 54 pour payer le coût d'achat d'un camion de service fait sur mesure avec grue de levage pour desservir les villes de Varennes, Sainte-Julie et Saint-Amable pour un montant de 560 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 560 000 \$

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie et Saint-Amable (ci-après nommée « Régie ») désire effectuer l'achat d'un camion de service fait sur mesure avec grue de levage;

CONSIDÉRANT que la Régie ne dispose pas des sommes nécessaires pour payer le coût de ces achats et qu'il y a lieu de décréter un emprunt à cet effet;

CONSIDÉRANT que la répartition du coût entre les 3 villes est établie dans le règlement;

CONSIDÉRANT que selon les dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal de la Ville de Varennes doit approuver le règlement d'emprunt adopté par la Régie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER l'adoption du règlement 54 de la Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes Sainte-Julie Saint-Amable pour payer le coût d'achat d'un camion de service fait sur mesure avec grue de levage pour desservir les villes de Varennes, Sainte-Julie et Saint-Amable pour un montant de 560 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 560 000 \$.

ADOPTÉE.

**2024-209 Calendrier des activités des membres du conseil – Juillet 2024
Autorisation de dépenses**

IL est proposé par madame la conseillère Carine Durocher
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER les dépenses reliées à la présence des élus aux différentes activités, répertoriées au calendrier pour le mois de juillet 2024, tel qu'annexé à la présente.

ADOPTÉE.

**A-2024-22 Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement –
Règlement 798-1 modifiant le règlement 798 visant le déneigement des
aires de stationnement privées par des entrepreneurs sur le territoire de
la Ville de Varennes afin de préciser la méthode de déneigement**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Natalie Parent

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera proposé l'adoption du règlement 798-1 modifiant le règlement 798 visant le déneigement des aires de stationnement privées par des entrepreneurs sur le territoire de la Ville de Varennes afin de préciser la méthode de déneigement.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Demande d'information quant au nombre de passages de camions lourds autorisés sur le chemin de la Butte-aux-Renards;
- Demande d'information concernant les travaux en cours sur la rue Sainte-Marie et s'ils répondront aux futurs besoins de la route 132;
- Demande de clarification quant à la redevance au développement que les promoteurs doivent assumer;
- Demande de retirer la voie de transit sur le chemin de la Butte-aux-Renards;
- Demande afin d'augmenter la présence policière sur le chemin de la Butte-aux-Renards;
- Demande de précision concernant les nouveaux plans concepts approuvés par le conseil de la Ville pour le projet de redéveloppement du site des anciens ateliers municipaux;
- Demande d'information quant à l'appui de la Ville dans une demande faite à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour un usage non agricole sur le lot 6 224 342;
- Demande de précision quant aux allers-retours effectués par un hélicoptère pour le transport de poutrelles;
- Demande de clarification concernant le ramassage du gazon au parc de la Commune;
- Demande d'information quant à l'aménagement paysager du bouton à l'intersection de la route 132 et du boulevard Lionel-Boulet.

Fin de la 2^e période de questions des contribuables.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 21 h 30.

Le maire,

*La directrice adjointe des Services
juridiques et greffière,*

Martin Dampousse

Mylène Rioux, OMA